

JOURS FÉRIÉS POUR L'ANNÉE 2008

(2006/C 169/03)

1 ^{er} janvier	Mardi, Nouvel An
2 janvier	Mercredi, lendemain du Nouvel An
20 mars	Jeudi Saint
21 mars	Vendredi Saint
24 mars	Lundi de Pâques
1 ^{er} mai	Jeudi, jour de l'Ascension
2 mai	Vendredi, lendemain de l'Ascension
9 mai	Vendredi, Anniversaire de la déclaration du Président SCHUMAN en 1950
12 mai	Lundi de Pentecôte
21 juillet	Lundi, Fête nationale de Belgique
15 août	Vendredi, Assomption
24 décembre au	Mercredi
31 décembre	Mercredi

} 6 jours, Noël et la fin d'année

TOTAL: 17 jours

LUXEMBOURG: mêmes jours qu'à Bruxelles, sauf le lundi 21 juillet étant remplacé par le lundi 23 juin, fête nationale du Luxembourg.

Le travail reprendra normalement le lundi 5 janvier 2009.

Sans préjuger le calendrier des jours fériés de 2009, le jeudi 1^{er} janvier 2009 et le vendredi 2 janvier 2009 seront considérés jours fériés au titre de cette année-là.

La Commission se réserve le droit de modifier ces dispositions si les nécessités de service l'exigent.
